

LE MANIFESTE CIVILISTE DE LA LIGUE CIVILISTE

Le Manifeste civiliste ou plaidoyer pour un retour aux valeurs en politique.

Olaf van Boetzelaer, Bruges, septembre 2000

I. Le titre

Le présent manifeste se propose d'analyser la crise qui ébranle actuellement la civilisation ou culture occidentale. Il tente en outre de tracer une voie permettant non seulement de préserver notre civilisation d'un nouveau déclin, mais encore de la faire progresser.

D'où le titre de Manifeste « civiliste ».

II. Considérations générales sur la crise actuelle

La raison la plus profonde de la crise spirituelle qui affecte actuellement le monde occidental tient au fait qu'un nombre important de personnes ont été arrachées à leur terreau spirituel : spirituellement parlant, le sol s'est dérobé sous leurs pieds.

En conséquence, elles se voient ballottées au gré du vent sur un océan de confusion, infesté de feux follets et de courants insidieux. Un courant de pensée dominant dans notre monde occidental s'emploie ouvertement ou clandestinement à transformer l'homme en un destructeur de ce que la nature et l'expérience humaines ont érigé au cours de l'histoire et en un adorateur de tout ce que l'on qualifie de « progressiste » et qui est en réalité non seulement contre nature, insensé et exalté, mais surtout autodestructeur.

Cette dérive et cette perte de repères se traduisent notamment par une absolutisation du principe d'autonomie (on a parfois bien des difficultés à faire interner certains patients psychiatriques dangereux**), par la priorité accordée à la protection de la vie privée et à l'intérêt des criminels sur la sécurité de la société et par l'application rigoureuse du principe d'égalité (comme dans le cas du mariage homosexuel), même lorsque cela mène à des conséquences absurdes.

La physiologie spirituelle de notre époque est marquée par différentes caractéristiques qui se reflètent dans le style de gouvernement. De nos jours, l'air du temps se révèle pleinement dans la vision et la perception des pouvoirs publics. Par conséquent, les propos d'un politicien français du dix-neuvième siècle s'appliquent à merveille à nos dirigeants actuels : « Je suis leur chef, je dois donc les suivre. » Quels sont les principaux traits spirituels de notre époque ?

A. L'individualisme

Une forte propension à raisonner à partir du « moi » : je pense que, j'ai droit à, je trouve ça bien, donc... Cette mentalité neutralise sensiblement la tendance à penser et à percevoir les choses en fonction de ses relations à autrui. C'est-à-dire à partir d'une conscience nationale** : patriotisme, identité nationale, et encore moins nationalisme ; les liens familiaux au sens large ou même au sens restreint. Nous savons tous que, à notre époque, la famille entendue comme unité de base cohérente et affective, dotée d'une structure hiérarchique, est soumise à des pressions dans notre société, en raison de diverses influences extérieures et de la forte accentuation de la mentalité « égotiste ». À cette tendance ont présumé des développements qui ont affaibli les liens collectifs, comme l'urbanisation et la baisse de la pratique religieuse.

La solidarité avec les parents plus éloignés s'est elle aussi fortement dégradée. Nous sommes loin aujourd'hui de l'esprit de clan caractéristique de la famille élargie. La conscience nationale, appelée autrefois patriotisme, n'est plus que l'ombre d'elle-même. En dépit des inconvénients évidents du point de vue de la cohésion de la société et du contrôle social, je ne veux pas nier que cette évolution a

aussi rendu la vie plus agréable à certains égards. N'empêche que l'air du temps actuel favorise la progression de l'individualisme et l'atomisation de la société.

B. La sécularisation

La substance de la foi a subi une forte érosion. La connaissance religieuse disparaît un peu partout et l'importance de la foi chrétienne dans les questions sociales est perçue comme minime, sauf bien entendu par les chrétiens convaincus. Le nombre de fidèles, surtout aux Pays-Bas, n'a jamais été aussi bas et continue encore à diminuer.

Pour beaucoup, surtout parmi les jeunes, cette tendance a été l'une des causes de la dégradation du rôle de la conscience, du code éthique, qui s'est à son tour traduite par le phénomène abordé dans le point suivant.

C. La criminalisation

Les crimes de toutes catégories, malheureusement aussi les plus abominables, sont en nette progression ces dernières années, entraînant non seulement un accroissement du sentiment subjectif d'insécurité mais aussi une augmentation objective de la probabilité d'être victime d'une de ces agressions.

D. Le multiculturalisme

On décrie l'emploi des expressions « notre patrie », « notre peuple », « notre langue dont nous sommes fiers », « notre histoire »... comme politiquement incorrect et témoignant d'un nationalisme rétrograde. On place toutes les cultures sur un pied d'égalité en vertu d'un relativisme culturel dogmatique poussé à outrance. On relativise la prédominance (souhaitable) de la culture néerlandaise aux Pays-Bas et l'on estime que les principales valeurs sont la tolérance et le pluralisme. Il va sans dire que l'on trouve aussi des esprits indépendants, comme par exemple Bolkestein, Paul Scheffer de la fondation Wiardi-Beckman, auteur de l'essai « Le drame multiculturel » et feu Me G.B.J. Hiltermann, pour s'opposer à cette évolution.

De nos jours, c'est presque enfoncer une porte ouverte que d'affirmer que l'établissement massif d'étrangers non européens a entraîné l'apparition de problèmes extrêmement graves, d'ordre social, sécuritaire, éducatif et financier. Ces problèmes se renforcent mutuellement et iront croissant. Le pays se transforme sous nos pieds. Et le parlement s'est tu... du moins pendant des dizaines d'années. La vocation du parlement n'est-elle pas d'être un organe crédible de débats et de décisions sur les grandes questions de société ? Ou doit-on constater que l'obsession d'être « politiquement correct » a semé là aussi lâcheté et opportunisme ?

E. L'appât du gain et la technocratisation

Nos façons d'agir et de penser sont essentiellement guidées par l'idée de profit, par une logique de l'AVOIR et non de l'ÊTRE. Tout doit se plier au principe « la fin justifie les moyens », et les mieux placés pour remplir cette mission sont bien sûr les technocrates, ces managers insensibles à toutes normes et pensant essentiellement en termes de rendement et de succès de l'entreprise.

F. Le consensus ou la culture de la concertation

Cet aspect, apparemment en contradiction avec la caractéristique de l'individualisme, implique que l'on poursuit les discussions jusqu'au moment où un compromis acceptable pour tous les intéressés/toutes les parties ait été atteint : ce qu'on appelle une situation « gagnant-gagnant ». Il n'y a donc pas de chef qui décide et qui tranche après avoir entendu les intéressés. La principale tâche de l'autorité est de créer les conditions qui permettront de prendre des décisions acceptables par le plus grand nombre. Le revers de la médaille est que cela permet rarement d'agir efficacement ou de s'attaquer énergiquement aux problèmes. Les solutions adoptées ne sont en dernière analyse que des semblants de solutions, des compromis politiques manquant de consistance qui essaient de marier l'eau et le feu. Pour parvenir à de tels compromis, on n'hésite pas bien entendu à gaspiller énormément de temps et d'énergie. En outre, on constate souvent que certaines catégories d'intéressés sabotent les mesures prises par l'autorité centrale, soit en ne les exécutant pas, soit en les interprétant si librement que leur effet devient nul. Le compromis WAO (Wet op de

Arbeidsongeschiktheid, loi sur l'assurance des travailleurs salariés contre l'incapacité de travail), adoptée il y a quelques années et soumise à un feu nourri de critiques, n'a pu empêcher que le nombre de personnes en incapacité de travail n'atteigne le million ! Les instances sociales boycottent la loi sur l'ouverture des droits à prestations (koppelingswet ou loi du couplage) – selon laquelle seuls les étrangers résidant et travaillant légalement aux Pays-Bas peuvent prétendre à des allocations sociales – et donnent un abri à des demandeurs d'asile déboutés.

G. La crise de l'enseignement et de l'éducation

Nous voyons que les éducateurs et formateurs « critiques » s'emploient à effacer chez leurs élèves toute référence à une échelle de valeurs et de normes morales issues en partie du christianisme, en partie de la loi naturelle.

Il s'agit notamment de l'autorité parentale, du respect d'autrui, du fait logique qu'aucune société ne puisse se passer d'une certaine forme d'autorité, ainsi que de l'évidence qu'il ne faut pas attacher toujours la même valeur aux opinions de chacun.

On met également trop peu l'accent sur le développement de qualités telles que la sincérité, l'ardeur au travail, le sens des responsabilités à l'égard de la communauté, la courtoisie, etc. sans lesquelles la société ne saurait être « vivable ». Dans de telles conditions, il n'est pas étonnant que la criminalité ait sensiblement augmenté ces dernières années, vu la perte du sens de la norme.

Au lieu de cela, on favorise, parfois consciemment, une attitude destructrice à l'égard de la société occidentale telle que celle-ci s'est développée, un esprit de révolte et d'hostilité envers toute forme d'autorité, un rejet des normes et valeurs issues de l'entourage familial et un mépris des manières. À tout cela vient s'ajouter une interprétation de l'histoire qui stimule un sentiment d'infériorité et de culpabilité en plaçant le développement de la civilisation occidentale sous un jour aussi défavorable que possible et qui favorise en même temps une attitude de pédanterie à l'égard des anciens et de ceux qui ne se sont pas encore convertis à la religion progressiste.

H. La crise de la politique

Les partis politiques avaient – et ont – pour vocation d'élaborer une vision globale cohérente de la société afin de traduire les aspirations sociales et politiques de la partie de la population consciente de ces questions, à tout le moins de l'électorat. Ils remplissent cette fonction de moins en moins. En effet, les « ressorts idéologiques » ont été fortement malmenés et l'époque des « grands projets » est désormais révolue. En outre, la mentalité individualiste et hédoniste actuelle a rendu la plupart des citoyens calculateurs et les pousse à ne rechercher que leur avantage et à s'enfermer dans le « cocooning ». Ils sont de moins en moins enclins à s'engager sur la base d'une vision globale politique cohérente. Les partis politiques souffrent d'une diminution croissante du nombre d'adhérents et d'une apathie des débats politiques. Ils se convertissent en agences de travail intérimaire pour fonctions politiques réservées à des personnes qui « passent bien » à la télévision et se montrent surtout loyaux à l'égard des intérêts du club au sens restreint. Et ce, à l'exception de quelques petits partis aux points de vue plus tranchés.

Naturellement, il s'agit ici d'une généralisation et le tableau esquissé ci-dessus ne s'applique pas à tout le monde. Toutefois, cela ne veut pas dire que la tendance signalée soit incorrecte.

Le cabinet « violet » (aux Pays-Bas, mais aussi en Belgique) reflète parfaitement les caractéristiques de l'air du temps. Il réunit les libéraux libres-penseurs et les sociaux-démocrates qui ont abandonné leurs principes idéologiques pour sceller un mariage entre l'eau et le feu. Ce cabinet est bien plus technocratique et pragmatique que visionnaire. Il stimule la montée de l'individualisme dans la société, sous le couvert de l'autodétermination, en favorisant une indépendance la plus étendue possible des deux conjoints et leur participation au marché du travail. Il ouvre le mariage aux couples homosexuels. Il fait prévaloir des (soi-disant) intérêts économiques sur le bien-être et l'environnement (la ligne « Betuwe »). Il fait de la santé publique une question purement économique et dépersonnalisée en mettant l'accent sur les économies à réaliser et en incitant les professionnels du secteur à travailler selon un horaire strict**. En outre, comme toutes ses actions se fondent sur des compromis, il n'est pas non plus parvenu à endiguer efficacement les flux de demandeurs d'asile et d'immigrés clandestins. Il n'est pas plus en mesure de prendre à bras-le-corps le grand banditisme et d'en finir par exemple avec le trafic des stupéfiants, qui a pris une ampleur colossale aux Pays-Bas, et avec

l'exportation de drogues chimiques. Il n'entend aucunement critiquer les écarts de conduite : si de jeunes Néerlandais font preuve par exemple d'un comportement scandaleux pendant leurs vacances en Europe du Sud, aucun ministre n'élèvera la voix pour les condamner. Il est aussi frappant de constater que le principal parti de l'opposition ne réussit pas (encore) à apporter une réponse enthousiasmante à ce style de gouvernement.

III. Le remède

Nous nous proposons maintenant d'articuler politiquement l' « anti-air du temps » en confrontant les aspects négatifs que nous venons d'énumérer avec leurs contraires positifs. Nul doute, en effet, que toute action efficace doit être préparée par un travail de réflexion. Cela signifie par exemple que le bien solidaire doit se substituer au bien solitaire, que la défense de l'environnement doit remplacer l'action des « fétichistes du béton », que l'attention et les soins prodigués aux personnes doivent primer sur la course au profit, que des problèmes comme la criminalité, l'insécurité, la toxicomanie et l'alcoolisme doivent être pris à bras-le-corps, que l'action à échelle humaine doit se substituer à la mise en place de mégastructures dépourvues d'âme. Sans une philosophie sociale cohérente, capable de convaincre et de mobiliser les femmes et les hommes, cette tâche est impossible à réaliser.

Voyons maintenant quelles doivent être les grandes lignes de cette pensée animée par des principes et des idées face à la gestion technocratique et pragmatique non fondée sur des valeurs.

I. Il existe une norme transcendante (c'est-à-dire qui dépasse les limites du temps et de l'espace) et immuable qui doit orienter la vie sociale et qu'il convient de défendre. Tant du point de vue des principes qu'au plan historique, il peut difficilement s'agir d'autre chose que de la mission d'explicitier et d'actualiser constamment les valeurs et normes sociales contenues dans l'Évangile. Ce dernier représente, même pour les non-chrétiens, pour le moins une source autorisée de notre civilisation.

II. Les individus ont des droits mais aussi des devoirs en leur qualité de membres de la société civile dans laquelle ils vivent : l'État, la province, la commune, mais aussi l'Union européenne. Cela signifie que la communauté offre une aide solidaire ; mais aussi que cette communauté peut – et doit – poser des exigences à ceux qui en font partie. Une société vraiment humaine a donc l'obligation (morale) de sanctionner sévèrement tous les individus qui abusent de son humanité et, a fortiori, ceux qui font preuve d'un comportement criminel.

III. Les individus ont des droits et des devoirs en tant que membres de leur communauté naturelle, la famille. Les pouvoirs publics doivent donc, d'une part, tout mettre en œuvre pour porter assistance aux familles et, d'autre part, veiller à ce que la famille et les proches parents assument leurs responsabilités.

Dans un sens plus large, on peut affirmer que toutes nos réalisations et possessions matérielles, culturelles et spirituelles constituent le patrimoine de nos ancêtres et que nous avons le devoir de conserver et d'accroître celui-ci. Car il forme le lien entre les générations d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

IV. Les individus ont des droits parce qu'ils travaillent. Ils ont bien entendu aussi le droit de jouir des fruits de leur travail, mais la différence qualitative du travail et l'aspect d'utilité justifient des rémunérations distinctes. Une discussion sociale sur le poids relatif des salaires s'impose. Pourquoi un footballeur professionnel empoche-t-il des millions, alors qu'un infirmier gériatrique gagne si peu ?

V. La religion, les valeurs chrétiennes et spirituelles en général, sont d'une grande importance pour les individus et pour la société et doivent être défendues et promues par les autorités. Celles-ci ne peuvent donc faire abstraction de ces valeurs dans leur action, compte tenu aussi, bien entendu, de la norme transcendante (voir I).

VI. Pas d'individualisme et d'atomisation de la société, pas de collectivisme effréné, mais une solidarité au sein des communautés géographiques d'origine naturelle et historique : le pays, la province, la commune et, dans un contexte plus large, l'Union européenne ; les communautés naturelles : la famille au sens strict et au sens large ; les communautés de travail formées par les employeurs et les salariés.

Les communautés géographiques et historiques ont une valeur intrinsèque et leurs citoyens possèdent des droits et des devoirs. Le principe de subsidiarité en constitue le fil rouge : il convient de donner à chaque niveau inférieur autant de compétences que nécessaire pour défendre efficacement les intérêts qui lui sont confiés.

La famille est la pierre angulaire de la société et c'est pourquoi elle doit idéalement servir d'exemple à tous les rapports existant dans la société.

Enfin, dans les communautés de travail, il faut assurer, par le biais d'une structure organique, la collaboration entre le travail, le management et le capital, afin d'exclure toute bipolarisation entre ces éléments. La pensée corporative a besoin d'être actualisée, revalorisée et réévaluée : l'unité dans la diversité.

VII. Le personnelisme : compte tenu de ce qui a été dit plus haut, les individus sont appelés à se perfectionner et à s'épanouir sur des plans multiples.

VIII. Il convient de favoriser la méritocratie, c'est-à-dire le gouvernement par les personnes les plus compétentes, par l'élite intellectuelle, qui doit répondre à sa vocation de service de l'intérêt commun sans acception de personne, au lieu de chercher à faire un maximum de profit.

IX. Les pouvoirs publics doivent exécuter la loi et les décisions prises de façon légitime, au besoin à l'aide des forces de police et de la justice. Il faut mettre fin à la culture néerlandaise de tolérance du haut vers le bas. Les autorités du Royaume doivent intervenir rapidement et efficacement lorsque les échelons inférieurs et les instances exécutives sabotent ses décisions, comme c'est parfois le cas par exemple avec la loi de couplage, la politique d'asile et la loi WAO. L'explosion actuelle de la criminalité, en partie à caractère international, doit être combattue et sanctionnée énergiquement. Voilà quelques pistes pour l'élaboration d'une réflexion politique nouvelle et constructive.

X. La préservation de l'environnement exige des mesures fortes, qui doivent être maintenues vigoureusement. La durabilité écologique doit prévaloir sur des actions bornées ayant la cupidité pour seule motivation.

IV. Quelques pistes plus concrètes

Pour revenir au tableau que nous avons esquissé de la crise sous le point II, il ne faut pas être prophète pour constater que cette – notre – société risque de s'enliser de plus en plus sur les plans politique, économique et culturel si nous – c'est-à-dire tous ceux qui déplorent cette évolution et souscrivent globalement à l'image esquissée sous le point II – ne faisons rien pour empêcher ces développements.

Pour l'instant, les effets des tendances négatives décrites plus haut – c'est-à-dire des errements de la société – sont en quelque sorte atténués et en partie contrebalancés par la prospérité et l'abondance sans précédent dans laquelle baigne la société occidentale, tel un soleil couchant qui prélude à la tombée de la nuit.

Nous devons toutefois nous garder d'étaler un optimisme dénué de tout fondement : sans un changement profond de la mentalité et sans une activité résolue qui en découle, le tableau brossé sous le point II prendra une ampleur toujours plus alarmante.

Par ailleurs, nous devons nous protéger tout autant d'un pessimisme excessif, d'une mentalité défaitiste : il est possible d'infléchir le déclin actuel en faisant montre d'une motivation, d'une activité et

d'un courage suffisants. Ce sont encore toujours les individus eux-mêmes qui déterminent leur histoire et leur destin. Les évolutions négatives inéluctables n'existent pas mais sont dues en grande partie à l'indolence et à la passivité des intéressés.

Quand saint Augustin, père de l'Église du cinquième siècle, entendait certaines personnes se plaindre des difficultés de l'époque, il répondait tout simplement : « Le temps ? C'est nous ! » Par conséquent, en se basant sur les pistes de réflexion exposées sous le point III, nous devons relever le défi de nous efforcer de traduire celles-ci en une politique performante et de les mettre en pratique. Ou, pour reprendre un adage français : « Qui veut, peut ».

La nature humaine est dotée de la faculté de distinguer entre le bien et le mal : la conscience.

Les caractéristiques positives signalées par la conscience doivent être stimulées dès le plus jeune âge dans le cadre de l'éducation et de l'enseignement, tandis que les caractéristiques opposées, c'est-à-dire négatives, doivent être corrigées.

Une thèse évidente, penseront certains. Mais dont la mise en pratique laisse souvent à désirer.

En d'autres termes, le code éthique – inhérent à la nature humaine – doit être renforcé. Pourquoi ne pas recourir aussi à des anciens « jeunes à problèmes » qui, à l'aide de leur expérience personnelle, peuvent tenter de maintenir ou, le cas échéant, de ramener les autres sur la bonne voie ?

Pour nous en tenir au rôle des pouvoirs publics : ceux-ci ont pour mission de prendre les sanctions qui s'imposent contre ceux qui – en transigeant avec leur conscience et leur connaissance du bien et du mal – portent gravement atteinte à l'ordre moral et juridique. Ces peines présentent trois aspects distincts. En premier lieu, le délinquant mérite sa peine. Par la violation consciente et volontaire des droits du prochain et la perturbation de l'ordre moral et juridique, cette sanction, même si elle n'était pas évidemment le but visé, est néanmoins devenue sienne, elle est désormais le sort qui lui revient en vertu de sa propre volonté libre.

En effet, par son infraction à l'ordre moral et juridique, par son délit à l'encontre d'autrui, il s'est révolté contre et s'est détourné de la communauté humaine dont il faisait partie. La peine de prison est une des voies par lesquelles le délinquant peut prendre clairement conscience de cet état des choses. De cette manière, on respecte pleinement sa volonté libre : en choisissant de déroger à la loi et à l'ordre moral, il s'est révolté contre la communauté ; celle-ci prend son choix au sérieux et l'exclut physiquement pendant quelque temps de son sein parce que le délinquant s'est lui-même déjà détourné intérieurement et effectivement de cette communauté.

Le deuxième aspect de la sanction est la rééducation ou resocialisation. Un effort doit être entrepris pour rétablir et renforcer la conscience morale et la volonté du délinquant.

Enfin, le troisième aspect est la prévention générale.

Il faut faire en sorte que la peine pour certains délits graves perpétrés avec préméditation, comme les attaques à main armée par exemple, soit suffisamment sévère pour persuader le délinquant de ne pas courir ce risque au cas où il serait arrêté. Si l'on sait que l'on risque, en dérobant 25 000 euros, d'encourir une peine de prison d'un an, on peut encore trouver ce risque acceptable dans une logique criminelle. Mais si l'on sait avec certitude que, en cas de jugement, n'importe quelle agression à main armée sera sanctionnée par une peine de prison effective à perpétuité assortie de travaux forcés, on trouvera souvent le risque inacceptable et l'on renoncera à ses projets.

En imposant et surtout en prévoyant des peines très lourdes, on protège la société et, partant, chaque individu concret, des méfaits des criminels de métier et des délinquants d'habitude.

C'est pourquoi je plaide en faveur de l'introduction dans le Code pénal de peines minimales suffisamment élevées pour les délits graves. Une attaque à main armée, par exemple, devrait être

sanctionnée par une peine effective de minimum vingt ans de travaux forcés. Même chose pour le trafic de drogues dures. Les malfaiteurs sauront ainsi à quoi s'en tenir.

Mais il vaut mieux bien entendu prévenir que guérir. Il est souhaitable de faire clairement comprendre aux jeunes dès l'école primaire que la criminalité est une des principales tares de la société et leur inculquer le respect de l'intégrité physique et de la propriété d'autrui.

Par ailleurs, il faut s'atteler à un changement de mentalité en développant dans les écoles le « sens civique » des élèves, en dénonçant notamment les abus de la législation sociale, en attachant une grande importance au problème de la lutte contre la criminalité et en stimulant dans les relations entre jeunes le sentiment constructif d'appartenance à un groupe qui se traduira par des projets menés en commun, par exemple dans le domaine social, en matière de préservation de l'environnement, de soins aux animaux, etc.

La société ne peut fonctionner convenablement sans des pouvoirs publics dotés d'autorité et de prestige et prêts à assumer leurs responsabilités. Gouverner consiste avant tout à vouloir – et pouvoir – être prévoyant et à éviter de se noyer dans les paperasses administratives. La politique de tolérance ne signifie en fait rien d'autre que le manque d'audace des autorités pour mettre à exécution leur propre politique. Le trafic des stupéfiants doit être combattu à l'aide de mesures draconiennes, de même que les nuisances causées par les toxicomanes. L'espace public, c'est-à-dire « la rue », doit être un lieu accessible à tous, où l'on peut se promener en toute sécurité. Une action énergique et efficace s'impose partout où la tranquillité publique est menacée. Une collaboration internationale s'avère également indispensable pour lutter contre la criminalité transfrontalière organisée.

Autre question préoccupante : l'arrivée en masse d'étrangers. Il est évident que les flux actuels d'immigrés ont eu pour effet de créer un cadre de vie (urbain) offrant peu de perspectives d'avenir et stimulant la formation de « gangs » et la consommation de drogues, bref favorisant la criminalité. Par conséquent, il incombe à chacun d'entre nous de combattre l'apparition d'une telle ambiance nuisible. Toute personne (jeune) devrait en effet pouvoir s'épanouir dans une société qui favorise le développement de ses capacités positives et lui offre des perspectives d'emploi. C'est pourquoi il importe de prévenir le déracinement socioculturel, la dégradation des mœurs et l'avènement d'une ambiance criminogène. Pour ce faire, il est indispensable que les pays d'origine s'attaquent à ces problèmes ; et la solution ne consiste certainement pas à admettre dans notre pays des gens d'autres cultures, le plus souvent peu qualifiés. Nous ne sommes pas un paradis pour réfugiés économiques ou pour aventuriers. Les vrais réfugiés doivent en premier lieu être assistés dans leur propre région d'origine, et ailleurs uniquement si cela s'avère impossible. Nous tenons ici aussi à témoigner notre respect et notre estime pour les nombreux concitoyens étrangers qui apportent une contribution précieuse à notre société. Nous avons besoin de vous !

La meilleure prévention de la criminalité est l'existence de familles unies. Celles-ci assurent la préservation de la société. Bien entendu, dans certaines situations, on peut privilégier des exceptions à la règle. Mais cela n'enlève rien au fait, déterminé par la nature et constaté empiriquement, que la famille « traditionnelle » constitue normalement une bien meilleure base pour élever les enfants que d'autres formes de vie commune. Celle-ci mérite donc une attention toute particulière de la part des autorités. Il faut faire en sorte que les parents accordent une attention suffisante à leurs enfants. Le monde politique doit pour cela cesser de favoriser de façon quasi dogmatique l'autonomie économique des deux conjoints, qui oblige à chercher toutes sortes de solutions (ou plutôt d'échappatoires ?) pour les enfants.** Ce qui crée les meilleures conditions pour l'éducation des enfants n'est pas tellement le fait de disposer de deux revenus mais plutôt de respecter le droit au travail du ménage envisagé comme unité, que les revenus soient assurés par un seul des conjoints ou par les deux, sous la forme par exemple d'emplois partiels complémentaires. Et, pour continuer sur le thème des enfants, il convient de réaffirmer avec force qu'un enseignement de qualité est d'une importance cruciale. Celui-ci doit accorder une place centrale aux savoirs, aux savoir-faire et à la transmission des normes et valeurs. Les surdoués doivent faire l'objet d'une

attention toute particulière. Et ce, incontestablement dans l'intérêt de la société dans son ensemble.

Mais la politique ne s'arrête pas à nos frontières. Le façonnement de l'Europe constitue un grand pas en avant après les innombrables conflits qui ont marqué l'histoire de notre vieux continent. Nous devons progresser vers une Europe qui s'inspire des valeurs chrétiennes et humanistes, valeurs qui ont marqué de leur sceau cette partie du monde et qui – à partir de l'Europe – se sont propagées dans une plus ou moins large mesure aux quatre coins du monde.

Une Europe dont la physionomie doit être empreinte du principe de subsidiarité et qui rejette toute centralisation inutile. Une Europe qui occupe une position forte dans le monde, tout en prêtant secours aux plus faibles, en assurant une aide qui soit réellement efficace.

Une Europe qui développe une politique étrangère coordonnée et met en place une collaboration militaire aussi étroite que possible, c'est-à-dire une force européenne de déploiement rapide, une armée performante à laquelle on puisse avoir recours à tout instant pour des opérations militaires communes.

L'Europe doit disposer d'armes de dissuasion pour prévenir tout chantage à l'encontre de ses États membres et, a fortiori, toute attaque extérieure parce que l'agresseur court le risque non négligeable de se voir balayé de la carte.

Enfin, nous ne devons pas oublier que la communauté internationale recèle aussi des États voyous en acte ou en puissance. Le maintien des relations politiques et militaires avec les États-Unis est essentiel.

Si, en 1914 ou 1940, une institution similaire à l'OTAN avait existé, incluant donc les États-Unis, les deux guerres mondiales n'auraient très probablement pas éclaté. Comme quoi, l'Histoire tire parfois les leçons du passé.

Ajoutons encore un aspect pour le « plaisir des yeux ».

Notre société menace – aussi extérieurement – de souffrir d'un excédent de grisaille, d'uniformité et de massification.

C'est aux pouvoirs publics qu'il incombe de percer ce « voile de grisaille » au moyen d'une politique culturelle ciblée. De nouvelles formes d'habitat doivent être créées dans lesquelles les gens se sentent davantage chez eux et peuvent mieux exprimer leur individualité que dans les grands immeubles d'appartements sans âme ou les maisons mitoyennes au défilement monotone.

On devra construire des maisons et aménager des zones d'habitation plus humaines, c'est-à-dire plus conviviales, plus beaux et offrant plus d'espace d'épanouissement que les logements de masse froids, foncièrement hostiles à la nature humaine et planifiés par des technocrates. Bref, il faudra mettre un terme au phénomène d'aliénation entre les personnes et leur cadre de vie.

Par ailleurs, les autorités se doivent de favoriser l'expression artistique par des commandes et par des subventions judicieusement octroyées. Ce qui ne signifie pas que les pouvoirs publics aient pour mission de stimuler toutes sortes de formes « artistiques » extravagantes et généralement incompréhensibles pour la majeure partie de la population, dont la valeur artistique est mise en doute par beaucoup et qui ne subsistent que grâce à l'argent public.

Je souhaite terminer ce paragraphe par une question de conscience liée à la norme transcendante (voir chapitre II point I).

L'homme est le maître de la création. Cette position lui donne des droits mais aussi des obligations. Nous avons le droit d'utiliser les animaux pour satisfaire nos besoins, ce qui signifie que nous pouvons aussi les abattre pour les manger ou pour les vendre. Mais nous devons avoir conscience que les animaux sont eux aussi des créatures extraordinaires de Dieu, dotées qui plus est de sensibilité. En conséquence, tout mauvais traitement infligé à un animal représente une offense au Créateur même. En d'autres termes, nous devons respecter la valeur propre et naturelle des animaux et nous ne pouvons pas les empêcher de vivre leur animalité selon la nature qui est la leur.

La vision qui réduit l'animal à un facteur purement économique et qui justifie par exemple l'enfermement en masse de poules et de cochons dans des espaces beaucoup trop exigus par amour du gain et sans tenir compte de la souffrance disproportionnée qu'on leur impose, « dénature » la

création et manifeste une recherche du profit maximal dénuée de tout scrupule.

L'élevage industriel est une aberration éthique comparable à une maison de fous à l'abandon. La « logique » du système veut que les vaches végétariennes soient nourries avec de la farine animale fabriquée à partir de leurs congénères (quand il ne s'agit pas de préparations hormonales), que les poules soient nourries de graines toxiques et que les veaux doivent vivre dans des caisses. Ce péché qui crie vengeance reste impuni. La création prend sa revanche sur les créatures dénaturées, comme l'atteste la catastrophe alimentaire de ces dernières années. Nous devons impérativement œuvrer au démantèlement de cette « entreprise » immorale et échappant à tout contrôle.

V. Appel à une Alliance civiliste

Il est à souhaiter que tous ceux qui souscrivent à l'approche des problèmes sociaux dans l'esprit exposé ci-dessus, c'est-à-dire à la vision « civiliste » de la société, conjuguent leurs forces. Sans égard à leur appartenance politique ; ou au fait peut-être qu'ils comptent parmi les très nombreux citoyens qui n'ont pas encore choisi leur camp. Sans égard non plus à leur adhésion à quelque groupement social que ce soit.

(post scriptum: sous le nom Ligue Civiliste / Civilistische Liga) une forme d'organisation a été fondée à La Haye le 02-02-2002. Visitez la page d'accueil si vous en voulez obtenir plus de renseignements.

RENSEIGNEMENTS

Site de la Ligue Civiliste: www.benelux.cjb.net

Olaf van Boetzelaer: glolaf@hotmail.com